

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LE PROBLÈME DU MAROC

Le problème que nous avons à résoudre au Maroc présente encore aujourd'hui un caractère militaire, quoique M. le général Lyauté ait pris la résolution de renoncer pendant quelques mois à toute opération de police. La phase diplomatique peut être considérée comme définitivement terminée, mais il nous reste à conquérir une bonne partie du pays. Ce n'est point par une expédition unique et décisive que l'on procédera ; il y faudrait 100.000 hommes, et tout serait à recommencer le lendemain du retrait de nos troupes. Etre solidement installés sur le large boulevard qui relie la région d'Oudjda et celle de Casablanca, occuper fortement certaines places, et attendre que le temps ait fait son œuvre, tel est le programme ; mais, si modeste qu'il soit, c'est une armée de 50 mille hommes qu'il faudra entretenir en permanence dans notre nouvelle possession, et même avec la loi de 3 ans, de tels effectifs seraient de nature à creuser un trou de quelque gravité dans nos divers corps d'armée s'ils devaient être prélevés sur les troupes qui seront appelées en cas de guerre européenne, sur notre frontière de l'Est.

La solution du problème sera dans la constitution d'une armée locale autonome, dont tous les éléments resteront sur place le jour d'une conflagration européenne. Il faut distinguer, en effet, deux sortes de colonies ou possessions : il en est, comme notre Afrique Occidentale, notre Afrique Equatoriale et Madagascar dont le soulèvement n'est pas à envisager ; c'est seulement de l'ennemi du dehors que nous avons à nous préoccuper, et la défense de ces possessions comme aussi celle de notre Indo-Chine, sera dans la maîtrise de la mer. Maîtres des divers océans par la suprématie des forces combinées de la Triple-Entente, nous aurons le loisir de débarquer dans les colonies de l'ennemi et il n'aura pas celui de pénétrer dans les nôtres.

Au Maroc, c'est de l'ennemi intérieur qu'il faut nous soucier, car le départ de nos troupes serait bientôt suivi de l'entrée en scène des tribus insoumises ; c'est pourquoi il faut au Maroc une armée autonome et qui y reste, mais le Maroc lui-même fournira les 50.000 hommes dont vous avez besoin, qui seront une troupe sûre si vous lui donnez une ossature française suffisamment forte, en d'autres termes, si au lieu d'avoir, comme dans les régiments de turcos en Algérie et en Tunisie, des cadres trop faibles pour des effectifs très élevés, vous faites les sacrifices nécessaires pour avoir des cadres français numériquement très forts.

C'est une question d'argent, et le Maroc ne tardera pas à nous payer au centuple en produits agricoles et miniers et en recrues excellentes pour notre armée des sacrifices que nous aurons faits pour le franciser.

Il faudra aussi y organiser le colon soldat qui est justement l'une des conceptions les plus chères du général Lyauté. Tout Français établi au Maroc, serait, le moment venu un défenseur de sa colonie contre l'indigène révolté ou contre l'ennemi du dehors ; à l'occasion même contre les deux à la fois.

Le problème marocain comporte une autre solution, c'est d'y installer le règne de la justice et de nous attacher l'indigène par les services que nous lui aurons rendus. Nous avons, à cet égard, un écueil spécial et très redoutable à éviter, c'est le spéculateur sur les terrains, qui spoliera l'indigène et barrera la route à la petite colonisation. Le spéculateur est l'ennemi principal que nous avons à écarter de notre route. Peut-être y a-t-il du mal de fait ? Tachons du moins qu'il ne s'aggrave pas et puisque ces jours-ci a été décidée la réorga-

nisation de la justice marocaine, mettons un peu notre espoir dans le nouvel organisme qui vient d'être créé.

Emile CHAUTEPS,
Sénateur de la Haute-Savoie,
Ancien Ministre.

La coupe du roi

Les huissiers français, il faut leur rendre justice, instrumentent bien. Mais les Allemands instrumentent mieux. « Ils vous saisisaient les poux sur la tête ! » comme disent les paysans picards...

Écoutez plutôt la délicieuse histoire que raconte la *Neue Zeitung* :

Cela se passa à un grand concours de tir qui eut lieu dernièrement à Strasbourg.

Aux acclamations du public, le président venait de remettre au « roi des tireurs » le premier prix qu'il venait de remporter — une coupe en or offerte par le statthalter — lorsqu'un monsieur vêtu de noir fendit les rangs de la foule.

Et comme le vainqueur, ému, prenait son trophée d'une main tremblante, l'homme bondit sur lui et colla sur la coupe le carré de papier bien connu des infortunés débiteurs, la petite étiquette à l'inscription fatidique « gerichtsvollzieher »... Lisez exécuteur du tribunal.

C'était l'huissier qui venait de saisir le « bien meuble » du roi des tireurs.

Français fédéral

Dans une localité voisine de Lausanne, on jouait dernièrement une pièce patriotique, représentant l'histoire de Guillaume Tell, et composée par un écrivain du cru, choisi au concours.

Au moment le plus pathétique, quand le héros, environné d'une foule nombreuse, a abattu la pomme sur la tête de son fils, Gessler demande à Guillaume Tell pourquoi il avait conservé une deuxième flèche par devers lui.

Elle l'était destinée, lui dit à mi-voix l'archer, si j'avais eu le malheur de tuer mon fils.

Et le cruel bailli, tragique, dans un geste large qui désigne la foule, s'exclame :

— Répète-le devant le monde !

PÈRE ET FILS CONSCRITS

Un cas rare et curieux, vient de se produire à Martigues.

Le père et le fils figurent ensemble sur le tableau de recensement de la classe 1913 et vont comparaître, le même jour, devant le prochain Conseil de révision.

Cette situation, qui paraît tout d'abord anormale, s'explique naturellement par les conséquences qui découlent de la loi sur la naturalisation.

Il s'agit, en l'espèce, de Giovanni Rossini, né à Gaète en 1868 et naturalisé par décret du 21 mars 1913 et de son fils, Vincenzo Rossini, né à Fondi (Italie), le 4 août 1893, ayant obtenu la qualité de citoyen français à la suite d'une déclaration de son père.

On sait en effet, qu'il suffit de cette déclaration pour qu'un père puisse faire enregistrer la nationalité de son fils mineur.

Et voilà comment un père... conscrit paraîtra devant le major avec son fils.

Les deux sous

« Le conseil municipal a voté la suppression du pourboire. Une amende de trois cents francs frappera qui le donne comme qu'il le reçoit. La décision du conseil est d'ailleurs approuvée par les garçons de café, d'hôtel et de restaurant, qui ne touchaient plus aucun salaire régulier. Ne vous frappez pas, c'est de Saint-Louis (Missouri) que nous arrive l'information ci-dessus. Chez nous... »

Un statisticien, qui n'avait rien de mieux à faire, vient de calculer que Paris seul, sur une population moyenne de 3.350.000 habitants, dépense en pourboires 280.000 francs par jour, soit 9.409.000 fr. par mois, soit 100.800.000 fr. annuels ; la province, sur une population moyenne de 35.600.000 habitants, 372.300.000 fr. ...

Et donc, la France entière : 473 millions.

473 millions que les tenanciers d'établissements publics économisent en douze mois...

Et que nous versons pour eux.

La Crémère sera-t-elle pendue ?

C'est un Yankee, le Roi des Cure-Dents. Il vient d'amasser une grosse fortune en fabriquant ces objets d'utilité sanitaire.

Il honore Paris, depuis six mois à peine, et fait la joie des noctambules par son gousset qui tinte comme un orchestre.

L'heureux homme vient d'acquiescer, sur la côte normande, une villa très confortable avec pianos mécaniques, salles d'armes, phonographes et meubles qui le ravissent, vous savez, ces meubles si peu pratiques que baptisaient « art nouveau », voici quelque vingt ans, les esthètes inexorables.

Pour inaugurer le séjour, un grand dîner va réunir une trentaine de couples dans la salle à manger de la villa. Les invités ont reçu un bristol délicatement illustré.

Au bas, de sa propre main, le maître de la maison a écrit ces mots engageants : *On pendra la crémère.*

INFORMATIONS

Au Maroc

Suivant une dépêche de Gibraltar aux journaux, une colonne espagnole avec un convoi est tombée dans une embuscade.

Les pertes des Espagnols s'élèvent à une centaine de morts et de blessés.

Des renforts, envoyés de Ciouta ont été attaqués par les Marocains et obligés de se retirer avec des pertes considérables.

Le secret du vote

Le « Journal officiel » publie une importante circulaire que le ministre de l'intérieur adresse aux préfets en vue de l'application de la loi du 29 juillet 1913, ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté du vote, ainsi que la sincérité des opérations électorales.

Les principales innovations de cette loi, disent :

1. L'interdiction des inscriptions multiples sur les listes électorales et la nécessité pour les électeurs non résidents de justifier de cinq ans de contribution avant d'être admis à y figurer au titre de contribuables ;

2. L'installation dans chaque salle de vote de dispositifs d'isolement ;

3. L'usage du vote sous enveloppe à l'aide d'enveloppes uniformes non gommées revêtues du timbre des préfectures ou sous-préfectures et fournies par l'Etat.

Les dispositions nouvelles ont été commentées et précisées par des instructions générales dont l'intérêt est d'autant plus grand, qu'elles s'appliquent à toutes les élections qui auront lieu à partir du 2 novembre prochain.

Les cérémonies religieuses du vendredi saint à bord des navires de guerre

M. Baudin, ministre de la marine, vient d'adresser la circulaire suivante à tous les officiers pourvus du commandement d'un bâtiment de guerre :

« Jusqu'en 1896, les bâtiments de la marine nationale présents sur les rades françaises ou étrangères participaient à la fête reli-

gieuse du vendredi saint, par le cérémonial suivant : Pavillon de berne, apiquage des vergues, coups de canon tirés de demi-heure en demi-heure. Une circulaire du 20 mars 1896, tout en laissant la liberté complète aux commandants des bâtiments mouillés sur les rades étrangères, d'accomplir le cérémonial habituel, spécifiait que, sur les côtes de France, l'autorisation devait en être demandée au ministre. Quelques années plus tard, toute participation à la fête dont il s'agit fut interdite. Mon attention a été appelée sur les inconvénients auxquels cette abstention peut donner lieu, notamment lorsque des bâtiments français se trouvent sur une rade étrangère le jour du vendredi saint, en même temps que des navires d'autres puissances qui célèbrent cette fête religieuse par un cérémonial extérieur.

Après entente avec le ministre des affaires étrangères, j'ai décidé de rétablir la latitude laissée par la circulaire précitée du 20 mars 1896, pour la participation à la cérémonie du vendredi saint, sur les rades étrangères. Les dispositions à prendre à cet effet feront l'objet d'un accord préalable entre les commandants et nos agents diplomatiques auxquels le ministre des affaires étrangères adresse de son côté, des ordres en conséquence.

Le ministre de la marine,
Pierre BAUDIN.

Le tunnel sous la Manche

A Anvers, le Congrès des Chambres de commerce anglaises a discuté la question du tunnel sous la Manche. Deux courants se sont dessinés dans l'assemblée.

Les partisans du tunnel ont fait valoir que sa construction développerait les relations du Royaume-Uni avec le continent.

Les adversaires se sont placés exclusivement au point de vue militaire et ont exprimé la crainte d'une invasion.

Le principe du tunnel a été adopté.

Le timbre international à deux sous

Le Congrès des Chambres de commerce britanniques qui s'est réuni à Anvers, a discuté la question se rapportant au timbre international à deux sous. On demande que l'application de cette réforme soit internationale ou tout au moins soit introduite dans les Etats d'Europe. Le Congrès s'y rallie. Il adopte encore un vœu en faveur de la conclusion entre la France et l'Angleterre d'une convention réduisant les taxes postales et télégraphiques ; il existe entre l'Allemagne et l'Angleterre sur le terrain des transactions commerciales, certaines difficultés d'ordre juridique ; comme il importe de les faire cesser, le Congrès adopte une résolution tendant à la nomination d'une Commission officielle composée de délégués des deux pays qui chercheraient les moyens d'arriver à une entente.

Désastreuse inondation en Indo-Chine

Un commissionnaire en soie, qui fait des affaires au Tonkin, communique l'extrait suivant d'une lettre qu'il reçoit du Tonkin :

« Nous jouons réellement de malheur dans notre belle colonie. Après les bombes, le complot anti-français, voici l'inondation ! On n'en a pas vu de semblable depuis l'occupation française. La moitié du pays est sous deux ou trois mètres d'eau. La moitié de la province de Tai-Binh, la plus riche et la plus peuplée du Tonkin, est complètement dévastée, et le résident, en présence de ce désastre, s'est suicidé. Toutes les installations séricicoles, magnaneries, bassines à feu, qu'on a récemment faites sont envahies et détruites par les eaux. A Tain-Binh même, point le plus élevé de la province, il y a un mètre cinquante d'eau. Par surcroît, nous avons eu un typhon de la pluie pendant trois jours consécutifs, puis des orages se succédant à de courts intervalles.

Le fleuve Rouge reste élevé, malgré la rupture de nombreuses digues. Si la crue se maintient, le delta, y compris Hanoi, sera détruit. »

Le Japon contre la Chine

Les réclamations du Japon

Parmi les demandes du Japon acceptées par le gouvernement Chinois à l'occasion des incidents de Nankin, se trouve celle concernant le rappel du général Chang de Nankin.

On dit qu'en dehors des demandes déjà connues, formulées par le Japon, il aurait été présenté une autre demande qui n'aurait pas reçu satisfaction jusqu'à présent.

L'opinion publique est déçue par l'attitude conciliante de la Chine. Toute la presse estime que les satisfactions demandées étaient insuffisantes, surtout en ce qui concerne le général Chang Hsun. Elle reproche à la diplomatie son manque d'énergie et réclame la retraite du Cabinet.

Rencontre entre Chinois et Japonais

Une rencontre s'est produite à Kuan-Tchoang entre Japonais et Chinois, mais l'intervention des troupes japonaises y a mis fin.

L'agitation croît à Tokio

Deux croiseurs ont reçu l'ordre d'aller de Sasebo à Nankin. L'opinion publique et la presse se montrent peu disposées à accepter la réponse de la Chine aux demandes du Japon ; elles estiment que cette réponse n'est pas digne d'une grande nation. On fait des efforts pour créer une nouvelle agitation contre la Chine et on organise des démonstrations.

Le désespoir d'une accusée

A Stuttgart, une femme Muller avait été accusée de vol dans un magasin, et mardi matin des agents de police opérèrent une perquisition chez elle.

Soudain, échappant à l'attention, elle saisit ses deux enfants, l'un de deux ans et l'autre de six mois, les précipita dans la rue et sauta ensuite du quatrième étage, se tuant sur le coup.

L'un des enfants a succombé à ses blessures, l'autre est très grièvement blessé.

Le Conflit Balkanique

Les négociations turco-bulgares avancent rapidement vers leur conclusion et on peut attendre, pour cette semaine peut-être, l'accord sur le point essentiel qui est la délimitation de la future frontière turco-bulgare.

Il est à prévoir que, l'entente faite sur cette question, l'agitation antibulgare dans la Thrace occidentale qui prend une extension inquiétante, pourra être calmée avec le concours des autorités ottomanes, et que la Bulgarie prendra possession de ses nouveaux territoires sans rencontrer d'opposition violente de la part de la population.

L'accord est fait

Les délégués ottomans et bulgares ont tenu, au ministère des affaires étrangères, une réunion qui a duré de 3 heures à 5 h. 15. Ce soir, les délégués des deux parties étaient tombés d'accord sur les points principaux de la question des frontières. La solution définitive de cette question aura lieu au cours de la prochaine séance.

Le traité turco-bulgare

M. Natchevitch a déclaré qu'il préparait un projet de traité de paix. Les délégués turcs ont promis de faire le même travail afin de hâter la solution. Les délégués ont posé quelques bases sur les questions de nationalités et d'échange de prisonniers. En principe, l'entente a été reconnue fa-

cile. On espère que l'échange de signatures aura lieu à la fin de la semaine.

Les pourparlers greco-turcs

Rechid bey, envoyé à Athènes pour négocier officiellement les pourparlers turco-grecs, est rentré à Constantinople. Il était porteur des contre-propositions grecques examinées dans le dernier conseil des ministres ottomans. Il repartira demain pour Athènes à titre officiel pour soumettre la réponse turque au gouvernement grec. On assure dans les milieux officiels qu'un accord est intervenu sur les points principaux. Il reste à régler la question d'ordre technique. On espère qu'une solution interviendra très prochainement.

Aussitôt arrivé Djevid bey a été reçu par le sultan auquel il a exposé les résultats de sa mission. Dans la séance de demain, les délégués turco-bulgares discuteront la possession de Dimotika.

Les Bulgares ont abandonné Kirkilissé. La ligne frontière vers la mer aboutira entre Inéada et San-Stefano.

Adresse de Kavalla au Président Poincaré

La municipalité de la ville de Kavalla vient d'adresser au Président de la République le télégramme suivant :

« Le Conseil municipal de Kavalla, réuni en séance extraordinaire, aussitôt après le retour des notables emmenés comme otages par les Bulgares, et représentant la population entière de la région, a voté à l'unanimité ce qui suit :

« De prier Votre Excellence, et par Elle toute la noble nation « dont elle est le représentant, de vouloir bien agréer l'expression « de sa profonde et éternelle gratitude pour le zèle infatigable « qu'une fois de plus la France a « mis au service de la liberté et de « l'ardeur avec laquelle elle a soutenu la réunion à la mère patrie « de contrées depuis des siècles « opprimées, et d'agréer que le no- « blenome de la France soit donné à « un des boulevards de la ville, « afin de rappeler aux générations « futures toute la reconnaissance « due à vous et à votre chevaleres- « que patrie. »

M. Poincaré a répondu en exprimant ses remerciements et en déclarant que le gouvernement de la République acceptait volontiers l'offre gracieuse du Conseil municipal de Kavalla.

Le chargé d'affaires de France à Athènes a reçu instruction de donner communication des deux télégrammes à M. Vénizélos, président du conseil des ministres helléniques.

Petites Nouvelles

M. Barthou, président du Conseil, actuellement à Oloron, a commencé à visiter les communes du canton est de cette ville, dont il est conseiller général. A l'occasion du conseil de révision, il s'est rendu à l'hôtel de ville d'Oloron pour saluer les maires du canton ouest.

— Le train 10 bis, d'Hendaye à Bordeaux, a déraillé, mardi soir, au point kilométrique 42,779, à 500 mètres environ avant la station de Lamothe. Il y a eu plusieurs blessés.

— Les perles trouvées dans le nord de Londres ont été apportées à Scotland-Yard, où M. Max Mayer les a identifiées. Elles appartiennent au fameux collier volé.

— A Posen, mardi à trois heures et demie, au cours d'un violent orage, on aperçut le dirigeable Z1 qui essayait vainement d'atterrir. Finalement, le dirigeable a été entraîné dans la direction de Breslau. — Aux manœuvres, l'automobile qui transportait les officiers allemands, danois, grec et belge a capoté près de Grissoles. Le lieutenant-colonel allemand a été grièvement blessé.

CAUSERIE

Contre la bohème des routes

A lire le récit des graves incidents qui se sont produits ces jours derniers à Lunel, on se demande vraiment si de semblables scènes de sauvagerie sont possibles dans un pays civilisé; les détails publiés dans les journaux sont stupéfiants.

Aussi comprend-on l'émotion que cette scène de tuerie a causé dans tout le pays, surtout dans les campagnes où l'on considère, avec raison, ceux qu'on appelle les « bohémiers », comme un danger public; car partout où ils passent ou séjournent, on a constaté des méfaits et souvent même des crimes. Nous connaissons des villages où, dès que sont signalés des campements de nomades, les paysans veillent toute la nuit et font des rondes.

Les nomades donnent l'exemple le plus typique de ce que serait la vie avec l'application des théories anarchiques. Partout où ils s'installent, ces gens traitent le pays en sol conquis; ils y vivent en marge des lois avec une impudence inimaginable, ne déclarant jamais ni mariage, ni naissance, ni décès; ignorant ou dédaignant les règles les plus élémentaires de l'hygiène; il n'est même pas rare qu'ils laissent derrière eux des maladies contagieuses ou des épidémies.

Presque tous les nomades sont des voleurs, et les métiers qu'ils feignent d'exercer: chaudronnerie, vannierie, etc., ne sont qu'un prétexte pour pénétrer dans les habitations où ils font main-basse sur tout ce qui se trouve à leur portée.

Puisque, et depuis bien longtemps il est prouvé que ces bandes, qui nous arrivent de Bosnie, de Hongrie ou d'Espagne, constituent un véritable fléau pour notre pays, il est du devoir des pouvoirs publics d'y remédier au plus tôt, et pour cela, il n'est pas besoin de loi nouvelle.

Trop souvent nous méconnaissions les armes dont nous disposons pour réprimer un mauvais état de choses. Les lois du 3 décembre 1849, du 2 octobre 1888 et du 8 août 1893 ont été renforcées par celle du 16 juillet 1912, qui ne crée aucune nouvelle difficulté à la profession de marchand ambulant, et définit, avec une plus grande précision que ses devancières, le régime légal qui règle la condition des forains et des nomades.

Tout individu de quelque nationalité qu'il soit, circulant en France, et n'ayant ni domicile, ni résidence fixes, est dans l'obligation — même s'il dispose de ressources ou exerce une profession — de posséder un carnet anthropométrique d'identité. L'administration a le droit d'interdire toute circulation à des individus qui lui paraissent dangereux. L'article 4 de cette loi oblige le père de famille ou le chef de tribu à posséder un carnet collectif avec état-civil régulièrement en règle et portant également l'inscription des numéros et plaques de contrôle des véhicules. Ces carnets doivent être présentés à toute réquisition, faute de quoi les peines prévues pour le vagabondage sont appliquées.

Mais l'action des autorités locales ne se limite pas à un contrôle. Les maires, en vertu de leurs pouvoirs de police, peuvent toujours s'opposer au séjour des nomades sur le territoire de leur commune. En cas d'infraction aux lois ou aux règlements, les voitures et les animaux appartenant aux délinquants peuvent être retenus.

L'article 5 de la loi du 16 juillet

1912 prévoit des peines d'emprisonnement ou des amendes très élevées pour les porteurs de faux carnets ou de fausses déclarations de profession ou d'identité. La loi du 8 août 1893 porte que tout étranger, faisant l'objet d'un arrêté d'expulsion et y ayant contrevenu, subira une peine d'emprisonnement de 1 à 6 mois.

Comme on le voit, les autorités ne manquent pas de moyens d'action; mais c'est surtout à la frontière qu'il serait bon de les faire valoir.

M. RICOU.

CHRONIQUE LOCALE

UN ACCIDENT

Un banal accident d'automobile s'est produit à Grissoles, au cours des manœuvres d'armée.

Une limousine dans laquelle se trouvaient des officiers étrangers qui assistaient aux manœuvres, allait à un tournant, heurter une voiture traînée par un bœuf. Le chauffeur vit le danger et obliqua brusquement à gauche. Mais la roue d'avant s'enfonça dans la terre molle, un pneu éclata et la limousine se renversa.

Les officiers furent vivement secourus par le choc; l'un d'eux, le major allemand von Winterfeld a été grièvement blessé. Transporté chez un notable de l'endroit, il a reçu tous les soins que nécessitait son état.

Certes, il est élémentaire que blessé, le colonel soit l'objet de la sollicitude des médecins; en raison même qu'il est loin de son pays, des siens, il mérite des soins particuliers. Mais, entre nous, il nous semble qu'on a exagéré cette sollicitude et que les autorités civiles et militaires ont attaché plus d'importance à la nationalité qu'au mal du major blessé.

Nous ne chicanerons point sur les soins: ils sont dus au malade; mais cette affluence de médecins spéciaux, professeurs de Faculté, cet arrêté du maire interdisant la circulation des véhicules, des autos devant la maison où est soigné le blessé, ces visites officielles, cette remise de la rosette de la Légion d'honneur, tout cela ne sent-il pas la surenchère, l'exagération d'une sollicitude qui eût mérité de rester simplement humaine?

Que des soins dévoués soient donnés au blessé c'est entendu; mais quelle utilité y a-t-il à le décorer de la rosette de la Légion d'honneur?

N'apparaît-il pas que tout cela ressemble à de la flagornerie à l'égard d'un représentant du pays contre lequel nous nous armions tous les jours, de façon formidable?

L. B.

APRÈS LE DÉPART

Notre excellent confrère Gau, publié dans la *Dépêche* du 17, la note suivante:

Parmi les souvenirs que le Président de la République emportera de la cité cadurcienne, il en est un qui est particulièrement intéressant, puisqu'il constitue un chef-d'œuvre de notre industrie. Il s'agit du menu du repas officiel, admirablement présenté et tiré sur les presses de notre confrère Goussant. Ce document restera comme une rareté typographique par la fini des détails et de perfection du travail. Deux admirables eaux-for-

tes du maître graveur Brandwing occupent les pages du menu. Ce sont deux tableaux représentant des monuments cadurciens: « le Pont Valentré » et « Cloîtres de la Cathédrale ». Les originaux de ces eaux-fortes ont été acquis par la ville pour notre musée.

Banquet de la Presse

Les membres de la presse locale et régionale sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu demain vendredi 19 septembre, à 8 h. 1/2 du soir, dans une salle de la Mairie:

Ordre du Jour:

Règlement des comptes.

Proviseur honoraire

Notre excellent confrère « le Courrier de l'Aveyron » publie l'entrefilet suivant que nous sommes heureux de reproduire:

« Nous apprenons avec plaisir que M. Delfour, docteur ès-lettres, ancien proviseur au Lycée de Rodez, vient d'être nommé par décret du 5 septembre, proviseur honoraire.

Nous adressons à M. Delfour, qui va se retirer dans son pays natal, à Mercuès, nos félicitations les plus sincères pour cet honneur si mérité, récompense d'une vie toute entière consacrée à l'Université. »

À notre tour, nous adressons à notre distingué compatriote qui est revenu au pays, nos vives sympathies.

Beaux-Arts

M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts vient de faire don à la commune de Cazillac d'estampes et gravures qui seront destinées à la décoration de la salle de la mairie de cette commune.

Culture rémunératrice du Blé

PAR M. LE DOCTEUR REY

Sénateur du Lot

La question de la culture rémunératrice du blé préoccupe les Agriculteurs et les Economistes. Le problème de l'augmentation de rendement intéresse non seulement le cultivateur, mais aussi le pays entier, car la production de cette céréale influe puissamment sur la prospérité nationale.

S'il n'est pas indifférent que le pain, base de l'alimentation populaire, soit cher ou bon marché, il est nécessaire aussi que le cultivateur gagne largement sa vie en cultivant son lopin de terre, qu'il arrive à y trouver sa nourriture et son bien-être et ne soit plus tenté d'abandonner les champs.

Nous n'ignorons pas que depuis quelques années, M. le Dr Rey étudiait cette importante question, et cherchait à la résoudre par des expériences comparatives faites dans son domaine d'Escalié.

Aussi, est-ce avec un véritable plaisir que nous avons parcouru les divers chapitres du travail qu'il vient de faire paraître sur cette question.

L'auteur fait ressortir avec raison que par des procédés plus rationnels de semence ou pourrait économiser un hectolitre de grain par hectare, ce qui ferait un bon de 140 millions de francs par an, et que toute augmentation de rendement d'un hectolitre par hectare apporterait un gain de pareille somme aux Agriculteurs français, soit près de 300 millions.

M. le docteur Rey, dans son petit ouvrage, divisé en trois parties, expose d'abord le mode de végétation du blé et fait ressortir sa prodigieuse fécondité, cela pour montrer la production énorme dont il est capable.

Il fait ressortir dans la deuxième partie la cause des faibles rendements dans la plupart des terres et, par suite, le peu de bénéfices pour le cultivateur.

Dans la dernière partie se trouvent décrits les moyens que la science et le machinisme mettent aujourd'hui à la disposition de l'agriculteur pour augmenter ses récoltes et par conséquent ses profits.

Cette troisième partie se termine par un chapitre consacré aux accidents et maladies du blé et aux remèdes connus.

Une conclusion termine l'ouvrage dans laquelle M. le docteur Rey fait ressortir encore l'importance capitale de la culture du blé comme plante sarclée par les formules suivantes: Ni croute, ni herbe; biner, c'est arroser sans eau, c'est fumer sans fumier.

Nul doute que nos agriculteurs ne fassent à l'auteur, qui a déjà fait paraître un important travail sur l'Agriculture progressive dans le Lot, l'accueil qui lui mérite et n'arrivent, en s'inspirant de ses conseils, à rendre cette culture plus rémunératrice, ce qui pourrait remédier dans une certaine mesure à la dépopulation des campagnes.

GIRMA.

Octroi

M. Georges Lafon, est nommé surveillant temporaire de l'octroi à Cahors, en remplacement de M. Carriol, démissionnaire.

Gendarmerie

M. Delpech, gendarme à pied de la brigade de La Bourboule (Puy-de-Dôme), est nommé en la même qualité à Salviac.

M. Monget, gendarme à Salviac, est nommé à Libos (Lot-et-Garonne.)

Obsèques

Mardi soir, à 4 heures, ont eu lieu les obsèques civiles de Mme veuve Cros, mère de notre ami M. Cros, sous-ingénieur des ponts et chaussées à Cahors, décédée à l'âge de 75 ans.

Une foule nombreuse de parents et d'amis ont suivi le convoi funèbre et ont apporté à la famille de la regrettée disparue leurs sentiments de sympathie.

Nous adressons à M. Cros et à sa famille nos sincères condoléances.

L. B.

Mise en route du contingent appelé en 1913

Conformément aux dispositions arrêtées par le Ministre de la Guerre pour la mise en route en 1913 du contingent de la classe 1912, les jeunes soldats appelés doivent recevoir par la poste des commandants de recrutement intéressés, un ordre d'appel individuel.

Cet ordre d'appel tient lieu de feuille de déplacement aux jeunes soldats et leur donne droit au tarif réduit sur les chemins de fer pour se rendre directement au lieu de destination.

DATE D'APPEL A L'ACTIVITÉ

A. — CORPS STATIONNÉS EN FRANCE

Tous les jeunes soldats, aussi bien ceux destinés aux troupes coloniales, que ceux affectés aux troupes métropolitaines stationnées en France seront mis en route dans les conditions ci-après:

1) Le 1^{er} Octobre, le contingent destiné à la cavalerie et aux batteries à cheval de division de cavalerie.

2) Le 1^{er} Octobre, les bons absents de toutes les armes.

3) Les 8, 9 et 10 Octobre, le contingent destiné aux armes et services autres que la cavalerie (le

jour exact de l'appel est porté sur la carte postale).

4) Le 10 Octobre, les jeunes gens désignés comme soutiens de famille.

5) Le 15 Décembre, les jeunes gens dispensés en vertu de la loi du 15 juillet 1889 (article 23) qui, après avoir bénéficié du surris d'incorporation prévu par la circulaire du 12 décembre 1899 n'auraient pas obtenu avant le 1^{er} décembre prochain le titre ou diplôme donnant droit à la dispense définitive.

B. — CORSE, ALGÉRIE, TUNISIE

Les hommes destinés aux corps stationnés en Corse, en Algérie et Tunisie rejoindront le Bureau de Recrutement de leur subdivision, aux dates indiquées sur leur ordre d'appel.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Les jeunes soldats trouveront sur leur ordre d'appel, formant carte postale, l'heure exacte à laquelle ils doivent rejoindre soit leur corps d'affectation, soit le Bureau de Recrutement de leur subdivision.

Ils devront s'y conformer strictement.

Les appelés qui ont un frère sous les drapeaux, peuvent, s'ils le désirent et s'ils possèdent l'aptitude exigée être incorporés avec leur frère.

A cet effet, ils doivent établir une demande qu'ils adresseront directement au Bureau de Recrutement dont ils relèvent.

Conseil de revision

La commission médicale qui doit fonctionner pendant les opérations des conseils de revision dans le 7^e corps d'armée, en septembre et octobre 1913, en exécution de l'article 10 de la loi du 7 août 1913, opérera dans les localités suivantes:

Agen, les 15 et 28 octobre, de 8 h. 30 à 18 heures.

Cahors, les 6 et 27 octobre, de 9 h. 30 à 16 h. 30.

Montauban, les 14 et 29 octobre, de 8 heures à 18 heures.

Cette commission se réunira à l'hospice de chaque ville.

Les jeunes gens du Lot renvoyés devant cette commission devront se présenter le jour indiqué, au début de la séance.

Accident

Jeudi matin, à 11 heures, un ouvrier, Batur, âgé de 47 ans, travaillant aux réparations que fait exécuter dans sa maison, Mlle Euphrasie Imbert, était monté sur le mur pour assujettir les cordes de l'échafaudage, lorsque tout à coup la corde se cassa.

Batur perdit l'équilibre et tomba d'une hauteur de 3 mètres 50 environ.

Dans sa chute, il se fit plusieurs blessures à la figure et au poignet gauche et sur diverses parties du corps.

Néanmoins l'état du blessé ne paraît pas grave.

Situation agricole

L'Officiel publie l'état des cultures au 1^{er} septembre 1913, en France, d'après les rapports envoyés à l'Office de renseignements agricoles.

Voici pour le Lot les renseignements suivants:

Mais. — Médiocre.

Pommes de terre. — Assez bon.

Topinambours. — Bon.

Bestiaux fourragères. — Médiocre.

Prairies artificielles. — Passable.

Prairies temporaires. — Médiocre.

Fourrages verts. — Médiocre.

Prés naturels. — Assez bon.

Vignes. — Très bon.
Pommes et poires. — Mauvais.
Tabac. — Assez bon.

Renseignements agricoles

L'Officiel publie l'état approximatif de la récolte du Froment, du Méteil et du Seigle en 1913.

Voici les renseignements sur le Lot:

Froment. — Surfaces ensemencées: 78.500 hectares. Produits en grains: 942.000 hectolitres pesant 734.800 quintaux.

Méteil. — Surfaces ensemencées: 970 hectares. Produits en grains: 10.700 hectolitres pesant 8.000 quintaux.

Seigle. — Surfaces ensemencées: 10.050 hectares. Produits en grains: 120.600 hectolitres pesant 70.400 quintaux.

La correspondance poste restante

L'Administration des postes et télégraphes vient de décider que les objets de correspondance, lettres, imprimés, etc., adressés poste restante ou dans les cafés, hôtels, etc., ne seront conservés dorénavant que jusqu'à la fin de la quinzaine qui suit celle de leur arrivée.

Cette réduction de délai aura pour résultat de désencombrer les casiers des bureaux de nombreux objets qui ne sont jamais réclamés et par suite, de faciliter l'exécution du service de la poste restante.

D'autre part, les expéditeurs seront renseignés plus tôt sur le sort de leurs envois, puisque tous les objets reçus d'une grille imprimée ou manuscrite leur sont renvoyés directement après l'expiration des délais de garde.

Arrondissement de Cahors

Gindou

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre le décès de M. Granat, adjoint au maire, décédé à l'âge de 73 ans, après une longue maladie.

Ses obsèques ont été célébrées au milieu d'une foule énorme qui avait tenu à rendre les derniers honneurs à l'homme de bien qui vient de disparaître.

Nous adressons à sa famille, à M. et Mme Jacques Soulié, l'expression de nos vives condoléances.

Montcuq

Fêtes des 20, 21 et 22 septembre. — Voici le programme:

Samedi 20 septembre, à 18 heures, annonce de la fête par des salves d'artillerie; à 20 heures, brillante retraite aux flambeaux; à 20 h. 30, départ du ballon « le Bleu »; à 21 heures, bal de nuit.

Dimanche 21 septembre, à 6 heures, réveil de la ville par des salves d'artillerie, à 10 heures, tour de ville en musique; à 11 heures, plantation de l'arbre de la Liberté sur la place de la République; à 14 h. 30, promenade de la musique en ville avec char richement décoré; de 15 à 17 heures, concours de tir, nombreux prix; de 17 à 18 heures, bal, apéritif-concert, à 20 heures, grande illumination, retraite aux flambeaux; à 21 heures, feu d'artifice; à 22 heures, bataille de confetti, grand bal de nuit.

Lundi 22 septembre, à 9 heures, tour de ville en musique; à 11 heures, distribution des prix du concours de tir; à 14 heures, jeux divers; à 15 heures, grandes courses cyclistes, nombreux prix; à 17 heures, bal; à 20 heures, retraite aux flambeaux; à 21 heures, départ du ballon « le Zéppelin », Bon voyage. Bal de nuit; à 24 heures, clôture de la fête par le traditionnel grand père.

L'accueil le plus chaleureux sera réservé aux étrangers.

La Commission

Courses cyclistes. — A l'occasion des fêtes de Montcuq auront lieu des courses particulièrement belles. De

LES VIVEURS DE PROVINCE

Par XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XXVI

Tête-à-tête nocturne

Quant à Raoul, son respect aussi grand que son amour, sa surprise à peine dissipée, et, disons-le aussi, sa timidité lui faisaient une loi d'attendre l'expression des volontés de mademoiselle de Presles, et de ne point abuser d'une situation qu'il ne devait qu'au plus invraisemblable de tous les hasards.

Au bout instant Blanche, entièrement remise de son trouble, rompit le silence.

— Mon Dieu, monsieur Raoul, murmura-t-elle en souriant à demi, mon Dieu que vous m'avez fait peur !

— Je ne le comprends que trop, mademoiselle, et je suis véritable-

ment désespéré de ma maladresse...

— Me la pardonneriez-vous jamais ?

— Ne faut-il point pardonner les torts involontaires ?

— Que vous êtes bonne ! s'écria le jeune homme avec transport.

Blanche reprit :

— Je vous vois, monsieur Raoul, où plutôt je vous devine dans les ténèbres, je vous entends, enfin je sais que vous êtes là... et pourtant j'ai peine à le croire et je me demande si je rêve, tant votre présence dans le parc, à pareille heure, me paraît invraisemblable et inexplicable.

Raoul ne répondit pas.

— Voyons, continua la jeune fille, je suis fille d'Ève et par conséquent curieuse... donnez-moi le mot de l'énigme... apprenez-moi comment il se fait que vous soyez ici...

— Faut-il vous dire la vérité, mademoiselle ?

— Sans doute, il le faut.

— Vous ne m'adresserez pas de trop grands reproches ?

Raoul ?... et pourquoi ?... et de quel droit ?

— Eh ! bien, mademoiselle, ce n'est pas la première fois que je viens ici quand tout le monde est endormi...

— Que me dites-vous là !... vous êtes déjà venu ?

— Oui, mademoiselle...

— Souvent ?

— Depuis quelque temps je viens

chaque nuit...

— Comment entrez-vous ?

— Je franchis le mur de clôture dans un endroit où quelques pierres se sont détachées et rendent l'ascension presque aussi facile qu'avec une échelle... un gros arbre dont les branches les plus basses arrivent au niveau du chaperon de la muraille me sert d'échafaud pour descendre de ce côté...

— Une fois dans le parc, que faites-vous ?

— Je m'assure que la solitude est complète et je me dirige vers le château en me cachant dans l'ombre et en étouffant le bruit de mes pas comme un voleur...

— Et ensuite ?

— Je m'arrête à l'entrée de la grande pelouse qui monte jusqu'au péristyle...

— Et là ?

— Pour répondre à cette question, Raoul parla d'une voix plus basse et plus douce encore :

— Et là, mademoiselle, balbutia-t-il, j'attache mes regards sur les trois dernières fenêtres du château... Parfois, derrière les rideaux abaissés, brille une faible lumière... Je vois glisser alors une forme gracieuse...

Puis la lumière s'éteint... Mais mes yeux regardent encore, et la joie est dans mon cœur...

Sans les ténèbres, Raoul aurait vu en ce moment une belle nuance d'un

rose vif envahir le charmant visage de mademoiselle de Presles.

Les trois fenêtres désignées par lui étaient celles de l'appartement de Blanche.

La jeune fille, depuis longtemps déjà, savait bien qu'elle était aimée, mais pour la première fois de sa vie elle venait d'entendre une parole d'amour.

Après un silence Raoul reprit :

— Je parle de joie... et pourtant... Oh ! mademoiselle, si vous saviez combien depuis trois jours je suis malheureux...

— Malheureux !! répéta Blanche avec une vivacité qui trahissait ses pensées les plus secrètes, malheureux ? vous ? et pourquoi ?

— Ignorez-vous donc ce qui s'est passé il y a trois jours ?

— J'ignore tout... On ne m'a rien dit...

— Mon meilleur, mon seul ami, mon père adoptif, a fait à M. le comte de Presles une demande de laquelle dépendent le bonheur ou le désespoir de ma vie...

— Eh ! bien ? balbutia la jeune fille pâle d'émotion, et qui devina tout d'abord quelle était cette demande. Eh ! bien ?

— M. de Presles, avec une bonté touchante, a répondu qu'il serait heureux de me nommer son fils...

— Oh ! mon bon père ! s'écria Blanche involontairement.

— Mais, poursuivit Raoul, il a ajouté qu'un autre consentement que le sien était nécessaire... Celui de votre sœur... et que, sans ce consentement, tout projet d'union entre nous deviendrait impossible...

— Mais alors, murmura la jeune fille avec des larmes dans les yeux et des larmes dans la voix, et sans songer que les paroles qu'elle allait prononcer renfermaient le plus explicite de tous les aveux, mais alors, nous sommes perdus !

— Perdus ! fit Raoul atterré, pour qui perdus ?

— Parce que jamais, non, jamais, ma sœur Diane ne consentira à notre mariage !... Parce qu'enfin, s'il dépend d'elle de l'empêcher, elle l'empêchera !

Savez-vous rien de plus adorable que ces deux mystères de la jeunesse et de la passion qui font que deux cœurs se sont compris et se sont donnés l'un à l'autre sans que les lèvres aient échangé un aveu et un serment ?

Blanche et Raoul se parlaient de mariage ! Blanche et Raoul ne s'étaient jamais parlé d'amour !

— Blanche, ma Blanche adorée... s'écria le jeune homme, qui dans sa douleur oublia son respect timide, mais qu'ai-je donc fait à votre sœur, et pourquoi cette haine donc j'ai déjà tant souffert et dont je cherche en vain la cause ?

— Ainsi, cette cause vous l'ignorez ?

— Elle est inexplicable pour moi...

— Vous ne devinez rien ?... vous ne supposez rien ?

— J'ai fatigué cent fois ma tête, j'ai voulu à troubler mes idées, jusqu'à me donner la fièvre en cherchant la solution de ce fatal problème... toujours en vain, je n'ai pas trouvé !

— Moi aussi, comme vous je cherche, et comme vous je ne trouve pas...

nombreux prix seront alloués aux gagnants.

Les coureurs qui voudront y participer sont priés de se faire inscrire chez M. Aly, coiffeur, avant le samedi soir 20 courant.

Puy-l'Evêque

Banquet fraternel. — Le banquet offert par la municipalité aux conseillers et maires du canton a eu lieu dimanche, à onze heures et demie, dans la salle du Marché-Couvert. Quarante-vingts convives y assistaient.

Le dîner fut admirablement servi par Mme veuve Roumégas et le menu très apprécié de tous.

Au dessert, notre dévoué maire, M. le docteur Rouma, dit, en termes excellents, combien il est heureux de voir réunis autour de cette table tous les représentants des communes du canton de Puy-l'Evêque.

Dans un langage très clair et fort bien compris, il développe l'idée de la formation d'un syndicat des maires du canton.

Cette idée est accueillie par d'unanimes applaudissements.

En terminant, M. le maire adresse ses meilleurs remerciements à notre député, M. de Monzie, à qui nous devons en grande partie l'honneur de la visite du Président de la République à Puy-l'Evêque.

Dans la soirée, un grand bal public, organisé par les jeunes gens des classes 1912 et 1913 a eu lieu dans la salle des Fêtes de la Mairie.

Duravel

Courses de chevaux. — Elles s'annoncent pour le mieux. Les préparatifs vont leur train. De nombreux engagements ont été reçus et tout permet d'espérer une magnifique réunion hippique.

Les courses commenceront à deux heures très précises.

Les personnes désireuses de jouir des avantages offerts aux sociétaires devront se faire inscrire sans retard chez le trésorier de la Société hippique.

Après les courses aura lieu, sur la place de la Mairie, un concert donné par la Société musicale. Le soir, fête de nuit, bal dans la grande salle de la mairie.

*

Voici la liste des engagements pour les courses :

1^{re} Course. — Prix du Conseil général : Vierge-Folle, à M. Barrière; Hambourg, à M. Bru; Huchette, à M. Clissey; Kermesse, à M. Dussoug; Jocelyn, à M. Roussel; Celika, à M. Renard-Manceau.

2^e Course. — Prix de Duravel (en partie liée) : Jocelyn, à M. Roussel; Kermesse, à M. Dussoug; Idoméée, à M. Bongran; Houlette, à M. Rivillon; Fédera, à M. Renard-Manceau; Hambourg, à M. Bru; Comte-Noir, à M. Pagnon.

3^e Course. — Grand prix du Lot (trois monté) : Huchette, à M. Clissey; Kermesse, à M. Dussoug; Hidalgo, à M. Roussel; Héra, à M. Renard-Manceau; Hébé, à M. Renard-Manceau; Hambourg, à M. Bru.

4^e Course. — Prix de Consolation : Les engagements seront reçus cinq minutes après le classement de la dernière course. Pourront courir à cette course les chevaux non classés aux autres courses.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Terrible accident. — Dimanche dernier M. André Touran, maire de Planioles, s'était rendu à cheval, à Douleus, pour visiter un pré.

En retournant à sa propriété de la Pause, il vida les arçons, ayant un pied engagé dans l'étrier. Il fut traîné pendant près d'un kilomètre et reçut de sérieuses contusions à un bras et à l'omoplate.

L'état du blessé paraît grave.

Foire du 15 septembre. — La foire du 15 septembre a été peu importante.

Voici les cours pratiqués :
Bœufs gras, 36 à 38 fr. le quintal; veaux et moutons gras, 1 fr. à 1,10 le kilo; cochons gras, 60 à 64 fr. le quintal. Blé, 20 à 21 fr. l'hectolitre; avoine, 9 fr. à 9,50 l'hectolitre. Lièvres, 6 à 7 fr. pièce; volaille, 1 fr. le demi-kilo. Les œufs, 1,10 la douzaine.

Bagnac

Foire de septembre. — Notre foire a été exceptionnellement importante, les travaux des champs n'étant maintenant plus aussi pressants. Beaucoup d'animaux avaient été amenés, ils ont facilement vendus à de bons prix.

Voici les cours pratiqués :
Porcail aux bœufs. — Bœufs gras, vendus à raison de 40 à 45 fr. les 50 kilos, poids vif; gros bœufs de labour, de 1.000 à 1.100 fr.; bœufs moyens d'attelage, de 700 à 900 fr.; vaches, de 600 à 800 fr.; bouvillons d'Auvergne, de 400 à 600 fr., le tout la paire; les veaux de boucherie se sont vendus de 1 à 1 fr. 15 le kilo, poids vif, suivant qualité.

Foirail aux moutons. — Brebis d'élevage, de 25 à 33 fr. la pièce; moutons de boucherie, de 0 fr. 85 à 0 fr. 90 le kilo; agneaux, de 0 fr. 80 à 0 fr. 85 le kilo poids vif. Foiraill aux porcs. — Les porcelets se sont vendus de 18 à 30 fr. la pièce,

et les nourains d'élevage, de 40 à 60 fr. la pièce, suivant grosseur et qualité; les porcs de charcuterie ont valu de 60 à 65 fr. le quintal.

Marché à la volaille. — Poules vieilles, de 0,70 à 0,75; poulets, de 0,80 à 0,90; dindons, de 0,60 à 0,65; dindes, de 0,70 à 0,75; canards, de 0,60 à 0,65. le tout le demi-kilo; pigeons de 1 à 1,20 la paire, suivant grosseur; lapins domestiques, de 0,40 à 0,45 le demi-kilo; beurre, de 1,20 à 1,40 le demi-kilo; fromages du pays, de 0,60 à 0,70 la douzaine; fromages d'Auvergne, de 0,80 à 1 fr. le demi-kilo, suivant qualité; les œufs, ont valu de 0,90 à 1 fr. la douzaine.

Les fruits, plants et légumes se sont vendus aux prix habituels.

Gibier. — Lièvres, 1 fr. le demi-kilo; lapins de garenne, 1,50 à 2 fr. la pièce; perdreaux, de 1,50 à 1,70 la pièce.

Bonne recette pour les commerçants de la localité et les forains.

Faycelles

Fête locale. — La jeunesse du Masdu-Noyer et de la Madeleine organise, pour les 20, 21 et 22 septembre, la fête locale dont voici le programme :

Samedi soir 20 septembre. — Annonce de la fête et défilé en musique. Dimanche 21 septembre. — Six heures du matin, réveil en musique; huit heures, apéritif-concert; neuf heures, aubades et distribution de bouquets; onze heures, défilé en musique; midi, apéritif-concert; deux heures, bal champêtre, fête nautique; quatre heures, reprise du bal à la Madeleine; huit heures, illuminations générales; neuf heures, brillant feu d'artifice, bal de nuit, bataille de confetti, farandole lumineuse.

Lundi 22 septembre. — Dans la matinée, aubades et jeux divers; le soir, à trois heures, bal champêtre; quatre heures, départ du dirigeable l'« Adjudant-Vincent »; cinq heures, défilé en musique; huit heures, reprise du bal; minuit, distribution de la Fousse traditionnelle. Bon accueil est réservé aux visiteurs étrangers.

Latouille-Lentillac

A l'occasion de la fête patronale de St-Céré, MM. Cayrol et Lavernhe instituteurs dans cette localité, avaient organisé un concours de tir à la carabine de six millimètres. Les prix, au nombre huit, ont été fort disputés. Nombreux ont été les tireurs.

Le premier prix a été remporté par Jean Calméjane, fils de notre sympathique instituteur.

Félicitons ce jeune lauréat de seize ans qui promet de devenir un bon tireur.

Lunan

Les conscrits de la classe 1912 viennent de recevoir leur feuille deroute : Marius Richard est affecté au 57^e d'artillerie, à Toulouse; Bos Albert au 7^e à Cahors et Delfour Frank et Desfieux Paul à Aurillac. Bos a été déclaré soutien de famille et sa mère touchera l'allocation journalière de 0 fr. 75 prévue par la loi. On sait que Georges Mashou est engagé au 122^e à Rodez.

Arrestation. — On vient d'arrêter, dans une cabane de St-Félix, le voleur Fabien Leygues, dont les prétendus exploits sont connus de tous et qui était devenu la terreur du pays.

Bretenoux

Fête locale des 20, 21 et 22 septembre. — Voici le programme :

Samedi 20 septembre. — à 7 heures, tour de ville et retraite aux flambeaux; de 10 heures à minuit, bal dans les principaux établissements publics.

Dimanche 21 : à 6 heures, salves d'artillerie, réveil en fanfare; à 7 heures, distribution de bouquets; à 11 heures, apéritif-concert; à 2 heures, grandes courses vélocipédiques; à 3 heures, bal; à 4 heures, concours de beauté; à 5 heures, mat de cocagne; à 6 heures apéritif-concert; à 9 heures, brillant feu d'artifice; à 10 heures, retraite aux flambeaux; bal jusqu'à minuit dans tous les hôtels et cafés.

Lundi 22 : à 6 heures, réveil en fanfare; de 7 heures à 11 heures, aubades; à 11 heures, jeu de la cruche; à 2 heures, course aux ânes; à 3 heures, courses en sacs; à 3 h. 30, grand bal champêtre; à 5 heures, jeu du baquet; à 6 heures, départ du ballon *le Quercynois*; à 6 h. 30, promenade sur l'eau; à 9 heures, bals dans tous les établissements de nuit; à minuit, tour de ville en musique et clôture de la fête.

Le meilleur accueil sera réservé aux étrangers. Il ne sera perçu aucun droit de place aux forains.

Les organisateurs dérogent toute responsabilité pour tous les accidents qui pourraient survenir pendant ces fêtes. *Le Comité.*

Larnagol

Accident. — Mercredi soir, 10 septembre courant, dans l'après-midi, M. Philippe Pézel ayant emmené sa paire de vaches dans la plaine de Larnagol, eut la fâcheuse idée d'attacher la corde à un piquet. S'étant absenté un certain temps pour aller travailler dans son champ, la bête, piquée sans doute par les mouches, se prit à la corde et s'étouffa.

La perte subie par M. Pézel est évaluée à 300 francs environ.

Saint-Céré

La fête locale. — Nos fêtes sont aujourd'hui terminées.

Malgré la pluie qui, dimanche, notamment, empêcha les feux d'artifice d'être tirés, le programme a été rempli en tous points : cavalcade, bals et jeux divers avaient attiré beaucoup de monde sur les divers points de la ville où ils eurent lieu.

Lundi soir, les feux d'artifice furent tirés sur la place de la République, au milieu d'une foule de promeneurs, parmi lesquels un grand nombre d'étrangers qui étaient venus assister à nos fêtes.

Les jeunes gens de la classe de 1913, qui avaient organisé cette fête, qui, malgré la pluie, fut particulièrement brillante, ont droit à la reconnaissance et aux félicitations de la population.

Probité. — Lundi, Mme Louis Lafon, demeurant rue de la Visitation, a trouvé, sur la place de la République, une bague en or qu'elle tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

Frayssinhes

Naissances. — Les époux James Auguste, du Biscary, ainsi que les époux Mazet Albert, du Bourg, viennent d'hériter d'une superbe fillette. Nos félicitations.

Décès. — La semaine dernière est décédé le nommé Cabanes Durand, du Narbonnais, âgé de 61 ans. Nos meilleures condoléances.

St-Jean-Lespinaise

Après le départ du cortège du Président de la République, M. et Mme Fenaille, dans une touchante pensée de fraternité sociale, ont offert à la population communale et à celle des environs, un lunch qui a profité à un très nombreux public. Sous les yeux charmés des hôtes généreux disparaissaient dans des scènes de folle gaieté : Sandwichs, gâteaux fins, liqueurs et bouteilles de champagne.

De temps à autre on entendait un bruit de vaisselle brisée. Mme et M. Fenaille n'en avaient cure : c'est bien ainsi qu'on célèbre dans le Haut-Quercy la fête de la pendaïson de la crémaillère, avec des présages de bonheur.

La fête populaire terminée, une foule pressée, enthousiaste, mais respectueuse, a été admise à visiter le château de Montal et ses dépendances.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Réunion publique. — Dimanche prochain, à trois heures du soir, à la mairie, réunion publique.

M. L.-J. Malvy, notre sympathique et dévoué député, rendra compte de son mandat.

En appel. — Le tribunal correctionnel de Gourdon avait condamné le 3 juin dernier, pour mutilation d'arbres, le sieur Antoine Griffeuilles, de Payrac, à quarante jours de prison et 16 fr. d'amende.

Sur appel, la cour d'Agen a réformé ce jugement et acquitté M. Griffeuilles.

Anglars-Nozac

Nouvelle foire. — Dans sa dernière session, le Conseil Général du Lot a autorisé la création d'une nouvelle foire qui se tiendra à Auniac, au mois de mai, le lundi de la fête patronale.

Labastide-Murat

Conseil municipal. — M. Roques est désigné comme secrétaire des séances.

Le Conseil fixe à 1 fr. 50 le taux de l'allocation journalière pour les femmes en couches.

Avis favorable est donné à la demande de soutien de famille présentée par le sieur Bonnet, de Sol-de-Roque.

M. le maire donne lecture d'une pétition signée par MM. Flaufac, Sabatier et veuve Pugno, priant le conseil municipal de faire bâtir à l'alignement les étables de Mme veuve Lazze, en cours de réparation. L'assemblée décide de profiter de cette occasion afin d'assainir ce coin de rue.

Relativement aux distances de débits de boissons et aux établissements du culte, fixés par la circulaire préfectorale, le conseil, vu le peu d'importance de cette question pour la campagne, laisse aux municipalités des villes le soin de trancher la dite question et se déclare incompétent.

L'incorporation de la classe 1913. — A quelques exceptions près, les conscrits de la classe 1913 du canton de Labastide-Murat sont incorporés au 139^e de ligne à Aurillac (Cantal).

Foire. — Etant renvoyée, elle a été peu importante. Les foiraill étaient vides d'animaux; cours stationnaires à la halle, où les transactions ont été plutôt lentes. Assez bon apport de gibier et de volaille et cours sensiblement les mêmes.

Accident. — Lundi, 15 septembre jour de foire, un accident qui aurait pu avoir des suites graves, s'est produit devant la maison de M. Pugno. Au moment où la servante de M. Montal, de Lamothe-Cassel, guidait le cheval dans la direction de la route,

celui-ci, tournait brusquement, renversant le véhicule sur deux jeunes filles qui avaient pris place sur la voiture. L'une d'elles a eu un bras luxé; l'autre, de légères contusions. Ni la servante ni la bête n'eurent aucun mal.

Souillac

Lunch. — Lundi soir, à cinq heures M. Malvy, maire de Souillac, a offert un lunch, à la mairie, à toutes les personnes qui de près ou de loin ont concouru à l'organisation et au succès des fêtes en l'honneur du Président de la République.

Après quelques mots de remerciements, le champagne a coulé dans les coupes, et cette charmante réunion s'est terminée par un bal dans la grande salle du Conseil municipal.

Courses pédestres. — Voici les résultats :

100 mètres : 1^{er}, Laroumanie; 2^e, Riaucoux; 3^e, Aurial.

1.500 mètres : 1^{er}, Riaucoux; 2^e, Théronnel; 3^e, Marcel Laroumanie.

Courses vélocipédiques. — Voici les résultats :

Régionale : 1^{er}, Cailloux; 2^e, Vergnoux; 3^e, Lacoste.

Locale : 1^{er}, Riaucoux; 2^e, Castanié; 3^e, Chéry.

Juniors : 1^{er}, Bialgues; 2^e, Crémoux; 3^e, Jean Maury.

Consolation : 1^{er}, Lastic.

Honneur : Prix unique, Vergnoux.

Pinsac

Programme des fêtes des 20, 21 et 22 septembre. — Samedi 20 septembre, à 18 heures réception de la musique; à 20 heures, salves d'artillerie; à 21 heures, retraite aux flambeaux.

Dimanche 21 septembre, à 7 heures réveil en musique; à 8 heures, aubades aux habitants; à 11 heures, apéritif-concert, ouverture du bal. A 16 heures, course régionale de bicyclettes : 1^{er} prix, 15 fr.; 2^e prix, 10 fr.; 3^e prix, 5 fr.

Droit d'engagement, 1 fr. A 17 heures départ d'un superbe ballon sphérique; à 18 heures, résultats du concours de beauté; à 20 h., embrasement de la place, illumination à giorno; à 21 heures, bal champêtre, bataille de confetti.

Lundi 22 septembre, à 7 heures, réveil en musique; à 9 heures, course locale de bicyclettes; à 10 heures, course aux sacs; jeux divers. Le meilleur accueil est réservé aux étrangers.

Le Comité ne répond pas des accidents qui pourraient survenir pendant les fêtes.

Vayrac

Grandes fêtes des 20, 21 et 22 septembre. — Voici le programme :

Samedi 20 septembre, à 11 heures, réception de la musique; à 14 heures, aubades à la campagne; à 22 heures, retraite aux flambeaux.

Dimanche 21 septembre, à 5 heures, ouverture de la fête par des salves d'artillerie; à 6 heures, réveil de la ville; à 11 heures, distribution de bouquets aux jeunes filles de la classe; à 14 heures, bal et attractions populaires de toutes sortes; à 16 heures, lancement du ballon *le Draffès*; à 17 heures, place Lucétius, jeu de la poêle; à 18 heures, jeu de la dinde, place de la République; à 20 heures, illumination des principales rues de la ville; à 22 heures, grande bataille de confetti; à 23 heures, feu d'artifice, brillante retraite aux flambeaux.

Lundi 22 septembre, à 6 heures, tour de ville en musique; à 8 heures, course aux ânes; à 10 heures, course aux brouettes; à 11 heures, course de bicyclettes; à 17 heures, résultat du concours de beauté, à 18 heures, départ du ballon *le Lucétius*.

N. B. — La commission réserve le meilleur accueil aux étrangers, mais ne répond pas des accidents qui pourraient arriver pendant la fête.

Bibliographie

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 20 septembre. Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Paul Adam, Les Paulistes. — E. Rodocanachi, Boccace. — E. Rodocanachi, Boccace. (A propos du 6^e centenaire de son anniversaire). — André Lichtenberger, Le Sang nouveau (II). — Victor du Bled, Les Métamorphoses du luxe. — Capitaine Charlot, Les Examens des conscrits : Que savent les Français de vingt ans? Magdeleine Dufresne, l'École des tout-petits : une expérience professionnelle. — Michel Epy, Le Bouc émissaire. (Mœurs ardéchoises).

Revue étrangère. — Revue économique et financière. — La Vie mondaine. — La Vie médicale. — La Vie pratique. — Chronique sportive.

PARTIE ILLUSTRÉE

Le Sixième Centenaire de Boccace : Statue de Boccace, à Certaldo. — Boccace en chaire. — Maison de Boccace, à Certaldo. — Tombeau de Boccace. L'École des tout-petits : Peinture et modelage. — La classe Montessori : occupations diverses. — La lecture par le toucher.

Le voyage du Président de la Répu-

ANIODOL

LE PLUS PUISSANT ANTI-SEPTIQUE - NON TOXIQUE - NON CAUSTIQUE

Possède une puissance anti-microbienne 2 fois 1/2 plus grande que le sublimé suivant l'analyse faite par M. FOUARD, Chimiste de l'Institut Pasteur.

PRÉVIENT et GUÉRIT toutes les Maladies INFECTIEUSES et CONTAGIEUSES donne à l'organisme une vitalité qui lui permet de résister à l'attaque de tous les microbes.

ANIODOL EXTERNE
Son usage dans la toilette quotidienne est reconnu par tous les médecins comme le plus grand préservatif et le curatif le plus certain des maladies intimes, maladies de la femme : Métrites, Pertes, Cancres, etc. Dans les maladies des yeux : Ophthalmies, Conjonctivites, dans celles de la peau : Herpès, Eczéma, Ulcères. Contre Furoncles, Anthrax, Coupures, Brûlures, Piqûres d'insectes, quelques lavages à l'ANIODOL calment la douleur, empêchent l'infection et accélèrent la cicatrisation.

ANIODOL INTERNE
C'est le désinfectant interne le plus puissant. On l'utilise avec succès, en gargarisme, dans les cas d'Angines et dans Grippe, Bronchite, Fièvre typhoïde, Fièvre éruptive et paludéennes, TUBERCULOSE, etc.

Il empêche les Fermentations du tube gastro-intestinal, guérit la Diarrhée verte chez les nourissons, l'Entérite simple et mucocéphalique, la Constipation. Il met ainsi à l'abri de l'appendicite qui en est la conséquence.

L'ANIODOL, désodorisant parfait, enlève toutes mauvaises odeurs, même celle si tenace de l'iodoforme.

Dose : USAGE EXTERNE : 1 à 2 cuill. à soupe dans 1 litre d'eau. — USAGE INTERNE : 50 à 100 gouttes d'Aniodol interne dans un peu d'eau.

L'ANIODOL se trouve dans toutes Pharmacies à 3 fr. 25 le Flacon pour 30 litres.

Renseignements et Brochures : S^o de l'ANIODOL, 32, Rue des Mathurins, PARIS.

lique : Comment fut reçu le président Poincaré : les jeunes filles, coiffées du bonnet limousin « le barbi-chet », chantent une cantate en l'honneur du président. — Le grand banquet des maires, à Limoges, où M. Poincaré prononça son discours. — Les joueurs de cornemuse, dits « maîtres chanteurs », viennent fêter le président à Châteauroux. — Une rue de Châteauroux. — Un arc de triomphe à Saint-Junien. — Un arc de triomphe à Limoges. — L'automobile présidentielle traverse un village. Le président salue la population. — Itinéraire du voyage en automobile que vient d'effectuer le président de la République et Mme Raymond Poincaré, de Limoges à Bergerac, à travers le Limousin, la Marche, le Quercy et le Périgord.

Les manœuvres d'armées : Le généralissime Joffre, le général de Castelnau, sous-chef d'état-major général, et le général Graziani, chef du cabinet du ministre de la guerre. — Les trente fours de campagne roulants à Bordeaux-Brienne. — La mission turque examinant les nouveaux fours de campagne construits en pleine terre.

La France et la Grèce : Le général Eydoux, chef de la mission militaire française en Grèce, interviewé par les journalistes à son retour d'Athènes.

Actualités : Berlin-Paris en aéroplane : arrivée, le 9 septembre, à la chute du jour, au-dessus du champ d'aviation d'Issy-les-Moulineaux, de deux aviateurs allemands (deux gravures). — L'agent Rouzet, de la brigade fluviale, qui vient d'être décoré de la Légion d'honneur après avoir effectué son vingt-troisième sauvetage.

L'Instantané, partie illustrée de la Revue hebdomadaire, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

MARCHÉ AUX PRUNES

Figeac (Lot). — Marché peu approvisionné. Les cours ne sont pas encore établis, mais ils étaient, hier, les suivants :

Prune d'ente 70 à la livre, de 50 à 52 fr. les 50 kilos; les 80, de 47 à 48 fr.; les 90, de 37 à 38 fr.; les 100, de 30 et 31 fr.; les 120, de 20 à 22 fr. — Le damis violet (prune ronde) a valu de 25 à 28 fr. les 50 kilos.

Cancon (Lot-et-Garonne), 16 septembre. — Apport, 700 quintaux environ : vente rapide. Cours pratiqués :

Les 40 à 44 fruits, au demi-kilo, de 87 à 90 fr.; les 50 à 54, de 69 à 72 fr.; les 60 à 64, de 57 à 59 fr.; les 70 à 74, de 50 à 52 fr.; les 80 à 84, de 42 à 45 fr.; les 90 à 94, de 38 à 40 fr.; les 100 à 104, de 32 à 34 fr.; les 110 à 114, de 28 à 30 fr.; les 120 à 124, de 25 à 27 fr.; fretin, de 16 à 22 fr.; le tout les 50 kilos. Hausse sensible sur les gros fruits.

Prayssas (Lot-et-Garonne), 16 septembre. — Apport, environ 180 quintaux. Vente très active, avec une légère hausse sur les cours précédents. Voici les cours pratiqués :

Les 60 à 64 fruits, au demi-kilo, de 58 à 60 fr.; les 70 à 74, de 50 à 52 fr.; les 80 à 84, de 45 à 48 fr.; les 90 à 94, de 38 à 40 fr.; les 100 à 104, de 34 à 36 fr.; les 110 à 114, de 28 à 30 fr.; fretin, de 20 à 25 fr. le tout par 50 kilos, suivant qualité.

Monclar d'Agenais (Lot-et-Garonne), 15 septembre. — Apport, 300 quintaux. Hausse sur le marché précédent. Voici les cours pratiqués :

Les 40 à 44 fruits, au demi-kilo, de 95 à 100 fr.; les 50 à 54, de 85 à 90 fr.; les 60 à 64, de 68 à 72 fr.; les 70 à 74, de 52 à 56 fr.; les 80 à 90, de 38 à 45 fr.; les 90 à 94, de 35 à 40 fr.; les 100 à 104, de 30 à 32 fr.; les 110 à 114, de 26 à 28 fr.; fretin, de 20 à 22 fr., le tout les 50 kilos.

Dausse (Lot-et-Garonne), 15 septembre. — Apport, 300 quintaux vendus :

Les 40 à 44 fruits, de 85 à 90 fr.; les 50 à 54, de 70 à 75 fr.; les 60 à 64, de 58 à 60 fr.; les 70 à 74, de 50 à 55 fr.; les 80 à 84, de 42 à 44 fr.; les 90 à 94, de 38 à 40 fr.; les 100 à 104, de 32 à 34 fr.; les 110 à 114, de 28 à 30 fr.; les 120, 25 fr.; fretin, 20 fr.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 17 septembre.

A l'exception de la Rente Française qui enregistre de nouveau progrès à 89,72, le marché en général a été

lourd dès l'ouverture, à la suite d'avis défavorables de Londres où la grève générale de Dublin produit une impression fâcheuse.

L'Extérieure Espagnole se traite à 92,70, l'Italien à 97,65, le Serbe à 83,85 et le Turc à 90,02. Le Russe 3 0/0 1891 s'inscrit à 77,10, le 1896 à 75,25, le 5 0/0 1906 à 105,50 et le Consolidé à 94,20.

Nos établissements de crédit terminent : La Banque de Paris à 1778, le Comptoir d'Escompte à 1070, le Crédit Lyonnais à

ETUDE
DE
M^e BROQUIN
NOTAIRE A BAGNAC

VENTE DE MEUBLES

Par autorité de Justice, après décès.

Il sera procédé le **Dimanche vingt-un Septembre** neuf cent treize, à une heure du soir, à Larrive, commune de Bagnac, par le ministère de M^e BROQUIN, notaire à Bagnac, à la vente aux enchères publiques d'une paire de vaches, char, charrue, meubles, objets et effets mobiliers quelconques dépendant des successions de époux Germain CAPMEIL et Marie-Nathalie CELS quand vivaient demeurant au dit lieu de Larrive.

Cette vente a été autorisée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Civil de Figeac, en date du douze septembre mil neuf cent treize, enregistrée.

Le prix sera payé comptant, avec dix pourcent en plus, sous peine de folle-enchère.

BROQUIN,
Notaire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Facilités de circulation

accordées aux Ouvriers Agricoles

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe du Tarif général sera accordée jusqu'au 30 novembre 1913 et sous réserve d'un parcours simple de 100 kilomètres au minimum, soit 200 kilomètres aller et retour, aux ouvriers agricoles se rendant d'une gare quelconque du réseau d'Orléans à une gare quelconque des sections de :

Juvisy à Orléans ; Brétigny à Tours ; Auneau à Etampes ; Etampes à Bellegarde-Quiers ; Orléans à Malessherbes ; Orléans à Montargis ; Orléans à Gien ; Orléans à Tours ; Orléans à Argenton ; Tours à Sain-

caize ; Tours à Châteaurox ; Tours à Port-de-Piles ; Port-de-Piles à Argenton ; Châteaurox et Argenton à La Châtre.

Les ouvriers paieront place entière à l'aller, mais lors de leur voyage de retour, qui devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois, ils seront transportés gratuitement sur présentation d'un certificat visé par le Maire de leur commune d'origine et par le Maire de la commune où ils auront été employés, constatant qu'ils sont ouvriers agricoles.

Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs en 1913

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe au Tarif général sera accordée cette année aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans située dans les départements ci-après à une gare quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements :

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn et - Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Corrèze, Haute-Vienne, Vienne, Loir-et-Cher, Aveyron, Loiret, Indre-et-Loire ;

Une même réduction est consentie à cette catégorie d'ouvriers en provenance d'une gare quelconque des départements du Morbihan et du Finistère, à destination d'une gare quelconque des départements de Maine-et-Loire, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire et Loiret.

Les ouvriers vendangeurs devront voyager par groupe de cinq au moins à l'aller et au retour et effectuer sur ledit réseau un parcours simple de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres aller et retour) ou payer pour cette distance.

Sur présentation d'un certificat du Maire de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange, ils paieront place entière à l'aller ; le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune où ils ont été occupés.

Cette réduction est accordée, pour l'aller, du 10 septembre au 30 octobre inclus ; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera de cinquante jours.

A titre exceptionnel, le bénéfice de ces dispositions est accordé jusqu'au 15 novembre inclus, pour l'aller, aux ouvriers dont les producteurs de raisins de table de la région de Port-Sainte-Marie, Agen, Moissac, etc., pourront avoir besoin, cette année, en vue du ciselage et de la cueillette des

raisins ; ces ouvriers pourront effectuer leur voyage isolément à l'aller et au retour.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle

Consultations de 9 à 6 heures

ON DEMANDE A ACHETER

de suite dans le département et départements voisins. Propriétés de rapport, d'agrément, Châteaux, Moulins, Fabriques, Commerce et Industries, usines, scieries, filatures, tissages, briquet, quincailleries, entreprises diverses, transports, brasseries, fabriques de chaussures, modes, nouveautés, vins en gros, distille, alimentation, hôtels, cafés, tabacs, boulangers, etc. Capitaines p. sociétés, command., assoc., hypoth. A demande sérieuse une offre gratuite sera faite par retour du courrier. BANQUE D'ETUDES, 29, Boulevard Magenta, Paris, 34^e ann.

Le propriétaire-gérant :

A. COUESLANT.

EN SOUSCRIPTION

ONÉSIME RECLUS ATLAS DE LA PLUS GRANDE FRANCE

160 cartes 4^e en couleurs en 20 livraisons sur carton de Luxe couché
160 pages de texte avec vignettes

PRIX : 60^f broché, 66^f relié. Demander Livraison Spécimen à 3 fr. Dès le 16 Mai 1913. Fr. 70 et 76. Editeurs, PARIS a. ATTINGER Frères 2, Rue Antoine-Dubois

IMPRIMERIES A. COUESLANT

CAHORS (Lot)

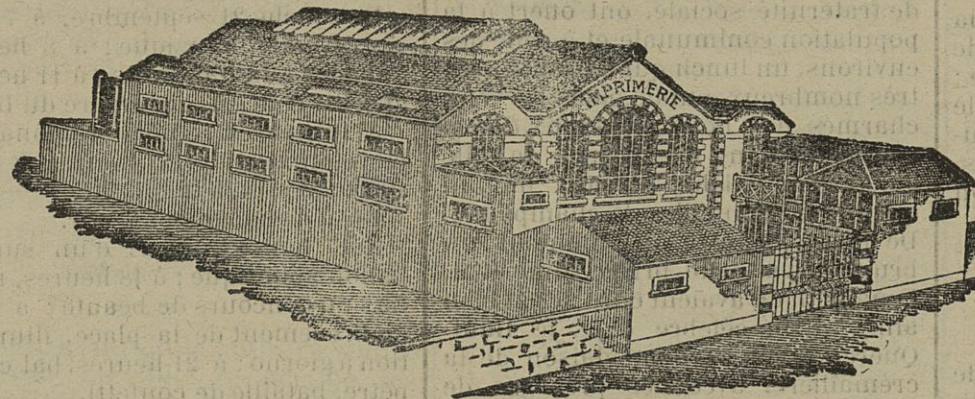
ALENÇON (Orne)

21 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres

LIVRAISON RAPIDE. -- PRIX MODÉRÉS



USINE DE CAHORS

SERVICE D'ÉTÉ 1913

De Paris à Toulouse par Cahors

	739	3	1123	121	23	35	1125
	OMNIBUS	RAPIDE	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
PARIS (Orsay) départ.	8 20	19	19	20	27	22	51
PARIS (Aust.) départ.	8 30	19	19	20	27	22	51
LIMOGES (arrivée) départ.	14 2	14	14	15	22	17	24
BRIVE (arrivée) départ.	16 18	15	15	16	23	18	25
Gignac-Cressensac.	15 58	2	2	3	10	5	12
SOULLAC (arr.)	16 33	1	1	2	9	4	11
CAZOULES.	16 52	1	1	2	9	4	11
Lamothe-Fénelon.	16 54	1	1	2	9	4	11
Nozac.	17 2	1	1	2	9	4	11
GOURDON.	17 18	1	1	2	9	4	11
Saint-Clair.	17 28	1	1	2	9	4	11
Dégagnac.	17 40	1	1	2	9	4	11
Thédirac-Peyrilles.	17 49	1	1	2	9	4	11
Saint-Denis-Catus.	18	1	1	2	9	4	11
Espère.	18 11	1	1	2	9	4	11
CAHORS (arrivée) départ.	18 23	4	5	5	53	15	57
Sept-Ponts.	18 33	4	5	5	53	15	57
Cieurec.	19 22	19	8	8	16	18	7
Labenque.	19 51	19	8	8	16	18	7
TOULOUSE. arr.	10 5	19	22	22	29	24	31

De Toulouse à Paris par Cahors

	42	16	440-428	1132 (*)	4	122	700	1136
	RAPIDE	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
TOULOUSE. d.	13	16	45	15	47	18	3	20
MONTAUBAN. d.	13 49	17	37	16	37	19	59	21
Causse.	17 59	17	16	20	42	20	37	0
Labenque.	18 2	17	54	21	25	21	34	0
Cieurec.	18 2	17	54	21	25	21	34	0
Sept-Ponts.	18 13	18	13	21	43	22	35	1
CAHORS. arr. départ.	14 45	18	36	18	21	5	50	22
Espère.	19 17	19	17	21	43	22	35	1
St-Denis-Catus.	19 31	19	31	21	43	22	35	1
Thédirac-Peyrilles.	19 45	19	45	21	43	22	35	1
Dégagnac.	19 54	19	54	21	43	22	35	1
Saint-Clair.	20 3	20	3	21	43	22	35	1
GOURDON.	20 17	20	17	21	43	22	35	1
Nozac.	20 26	20	26	21	43	22	35	1
Lamothe-Fénelon.	20 35	20	35	21	43	22	35	1
CAZOULES.	20 49	20	49	21	43	22	35	1
SOULLAC. (a.)	15 47	19	45	20	57	7	52	23
Gignac-Cressensac.	15 48	19	47	21	3	8	4	23
BRIVE. (a.)	16 23	20	22	22	2	9	7	0
TOULOUSE. arr.	16 28	20	31	22	2	9	25	0
PARIS. (A.) arr.	23 45	4	36	19	5	8	47	10
PARIS. (O.) arr.	23 54	4	36	19	5	8	47	10

De Cahors à Libos

CAHORS. — dép.	6 3	7 28	12 40	18 52
Mercurey.	6 17	7 50	12 54	19 7
Douelle (Arrêt).	6 21	7 54	13 8	19 11
Parnac.	6 28	8 8	13 15	19 19
Luzech.	6 34	8 19	13 22	19 27
Castelfranc.	6 46	8 46	13 32	19 43
Prayssac (Arrêt).	6 49	8 51	13 35	19 46
Puy-l'Évêque.	6 58	9 11	13 44	19 58
Duravel.	7 5	9 25	13 41	20 6
Soturac-Touzac.	7 13	9 37	13 49	20 14
Fumel.	7 23	10 4	13 58	20 27
LIBOS.	7 29	10 11	14 4	20 33
PARIS (Orsay).	22 55	—	4 46	8 43

De Libos à Cahors

PARIS (Orsay).	MIXTE	19 50	22 51	10
LIBOS. — dép.	12 20	7 48	15 18	21 9
Fumel.	12 41	7 56	15 26	21 15
Soturac-Touzac.	12 57	8 6	15 36	21 25
Duravel.	13 8	8 13	15 43	21 32
Puy-l'Évêque.	13 35	8 22	15 50	21 39
Castelfranc.	14 6	8 29	15 57	21 46
Luzech.	14 23	8 47	16 2	21 51
Parnac.	14 38	8 59	16 12	22 1
Douelle (Arrêt).	14 55	9 2	16 20	22 14
CAHORS. — Ar.	15 13	9 19	16 42	22 31

De Cahors à Capdenac

CAHORS. — dép.	7 11	13 31	18 29
Cabessut.	7 20	13 40	18 40
Arcambal.	7 31	13 51	18 49
Vers.	7 40	14	18 57
Saint-Géry.	7 49	14 8	19 7
Conduché.	8 2	14 21	19 18
Saint-Cirq-la-Popie.	8 9	14 28	19 24
St-Martin-Labouval.	8 26	14 37	19 31
Calvignac.	8 34	14 45	19 37
Cajarc.	8 48	15 1	19 50
Montbrun.	8 59	15 12	19 59
Toirac.	9 9	15 22	20 7
Lamadelleine.	9 22	15 36	20 18
CAPDENAC. — Ar.	9 34	15 48	20 29
PARIS (Orsay).	22 55	4 46	8 43

De Capdenac à Cahors

PARIS (Orsay).	20 27	—	22 51
CAPDENAC. — dép.	7 23	10 44	17 31
Lamadelleine.	7 34	10 55	17 43
Toirac.	7 44	11 5	17 55
Montbrun.	7 52	11 13	18 4
Cajarc.	8 4	11 22	18 16
Calvignac.	8 14	11 32	18 27
St-Martin-Labouval.	8 23	11 38	18 37
Saint-Cirq-la-Popie.	8 30	11 45	18 46
Conduché.	8 36	11 51	18 53
Saint-Géry.	8 48	12 2	19 10
Vers.	8 53	12 7	19 16
Arcambal.	9 1	12 15	19 25
Cabessut.	9 10	12 24	19 36
CAHORS. — Ar.	9 18	12 32	19 44

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

PARIS (Orsay) départ.	19 50	22 51	8 20	10
St-Denis-près-Martel.	4 40	9 20	13 52	16 28
Vayrac.	4 48	9 29	14 3	20 14
Bétaillé (arrêt).	4 52	9 33	14 7	20 18
Puybrun.	5	9 41	14 16	20 26
Bretenoux-Biars.	5 9	9 52	14 29	20 39
Port-de-Gagnac.	5 16	9 59	14 36	20 46
Laval-de-Cère.	5 24	10 7	14 44	20 56
Lamatévie.	5 45	10 30	15 6	21 20
Siran (arrêt).	6 1	10 46	15 22	21 36
La Roquebrun.	6 17	11 1	15 38	21 46
AURILLAC. arrivée.	6 56	11 14	16 16	22 33

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	6 38	10 58	15 32	19 42
Sarlat.	6 50	7 33	11 58	16 40
Cazouès.	7 31	12 38	17 20	21 37
Souillac.	7 56	10 10	12 50	18 2
Le Pigeon.	8 10	10 48	13 4	18 17
Baladou. Arrêt.	8 14	13 8	18 21	21 31
Martel.	8 21	11 23	13 16	18 29
St-Denis-p.-M. ar.	8 31	11 40	13 26	18 40

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE. dép.	5 26
----------------	------